



# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné:

RÔLE TRIENNAL – 1<sup>re</sup> ANNÉE

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière  
de la Municipalité de Lac-des-Plages,  
pour les années 2019, 2020, et 2021.

Que le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Lac-des-Plages pour les années 2019, 2020 et 2021 a été déposé au bureau du soussigné au 2053, chemin du Tour-du-Lac, le 14 septembre 2018. Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures régulières d'ouverture.

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2019;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 113-2010 et ses amendements, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 113-2010 et ses amendements sont disponibles à la MRC de Papineau.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire mentionné dûment rempli, ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Papineau, à l'attention du Directeur général / Secrétaire trésorier, 266 rue Viger, Papineauville (Québec) J0V 1R0.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Lac-des-Plages, ce 17 septembre 2018.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Dagenais', is written over a horizontal line.

Denis Dagenais, g.m.a.  
Directeur général / Secrétaire trésorier